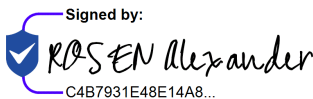


AAMR81
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 27 Avenue du Savoy
74400 CHAMONIX MONT BLANC
932 367 337 RCS ANNECY

EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 28 AOUT 2026

certifié conforme
la gérance

Signed by:

C4B7931E48E14A8...

L'an deux mille vingt-six,
Le 28 août,

La Société AAMR81 LTD, Société de droit britannique ayant son siège social 29-31 Brewery Road N7 9QH LONDON (ROYAUME UNI), enregistrée au COMPANIES HOUSE sous le numéro 15705016, représentée par Monsieur Alexander ROSEN, en sa qualité de dirigeant en fonction,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société AAMR81,

Associée Unique de ladite Société,

En présence de Monsieur Alexander ROSEN, gérant non associé de la Société,

I- A préalablement exposé ce qui suit :

[...]

II- A pris les décisions suivantes :

[...]

- Nomination d'un co-gérant, fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

[...]

DEUXIÈME DÉCISION

[...]

TROISIÈME DÉCISION

[...]

QUATRIÈME DÉCISION

[...]

CINQUIÈME DÉCISION

[...]

SIXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique décide de nommer en qualité de co-gérante pour une durée indéterminée à compter de ce jour

Madame Delphine, Marie, Clothilde NOVELLO épouse ROSEN,
De nationalité française,
Demeurant [REDACTED]

Laquelle déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et n'être frappée par aucune incompatibilité ni interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer lesdites fonctions.

La nomination de Madame Delphine ROSEN en qualité de co-gérante met fin à compter de ce jour à ses fonctions de conjoint collaborateur.

Madame Delphine ROSEN dispose des pouvoirs les plus étendus pour la gestion des biens et affaires de la société et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Elle aura vis-à-vis des tiers, les pouvoirs les plus étendus pour représenter la société, contracter en son nom et l'engager pour tous les actes et opérations entrant dans l'objet social.

L'Associée Unique décide que sa rémunération sera fixée ultérieurement.

SEPTIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associée Unique
Pour la société AAMR81 LTD
Monsieur Alexander ROSEN

Madame Delphine ROSEN
« bon pour acceptation des fonctions de co-gérante »